

LA SÉCURISATION DU CIRCUIT DU MÉDICAMENT EN EHPAD



Objectifs :

- Connaître le cadre réglementaire de la Prise en Charge Médicamenteuse (PCM) ;
- Définir les compétences et le rôle de chaque acteur dans la PCM ;
- Appliquer les savoirs concernant la PCM ;
- Distinguer les grandes classes thérapeutiques responsables d'iatrogénie ;
- Établir un plan de PCM de qualité ;
- Justifier une culture de sécurité au sein de l'Établissement ;
- Définir et maîtriser les médicaments à risques.

Programme :

- Circuit du médicament et notion de sécurisation ;
- Le médicament : l'AMM et présentation ;
- Le processus du circuit du médicament : identifier les différentes étapes ;
- Le signalement d'un évènement indésirable.

Prix net de taxes en Euros :

490 € par stagiaire - 14 heures
(Stagiaires limités à 15) (non éligible CPF)
(Accueil personne en situation de handicap, nous contacter.)

Durée : 2 jours

Lieu : Granville

Modalité : Présentiel

Public : Tout professionnel de santé

Pré-requis : Aucun

Moyens Pédagogiques :

Exposés théoriques
Apports pratiques et méthodologiques à partir du vécu des participants et illustrés d'exemples
Etudes de cas
Echanges d'expériences
Méthodes interactives
Diaporama, Vidéo
Remise des supports écrits sur Clé USB

Modalités d'évaluation :

Quizz et mises en situation

Validation de Formation :

Attestation de formation

MAJ 03/03/26

Certifié QUALIOPi Actions de Formation & Datadocké



GRANVILLE SANTE – CENTRE DE FORMATION
304 Boulevard du Québec – 50400 GRANVILLE

Tel : 02 33 91 69 35 – formation@granvillesante.fr

N° déclaration d'activité : 25 50 0105 950 enregistré auprès du préfet de Basse-Normandie

LA SÉCURISATION DU CIRCUIT DU MÉDICAMENT EN EHPAD

Programme détaillé :

Jour 1 :

MATIN : 3h30

Questionnaire de prérequis

- Définition Circuit du médicament ;
- Définition de la notion de Sécurisation ;
- Le Circuit du médicament et la Loi : les principaux textes de loi applicables au circuit du médicament ;
- Prévenir l'iatrogénie médicamenteuse : définition, les évènements non évitables, les erreurs médicamenteuses.

APRÈS-MIDI : 3h30

Le médicament

- L'Autorisation de la Mise sur le Marché : AMM ;
- La présentation : Dénomination Commune Internationale DCI, dosage, voie d'administration, date de péremption, numéro de lot, les formes galéniques, la classification des spécialités.

Atelier n°1 : Étude de cas concrets.

Jour 2 :

MATIN : 3h30

Le processus du circuit du médicament : identifier les différentes étapes

- La prescription du médecin ;
- La dispensation par la pharmacie : les différentes formes galéniques ;
- Livraison et stockage en EHPAD ;
- La préparation des doses à administrer : la PDA et ses recommandations ;
- La distribution / l'administration du médicament : organisation de la collaboration des soignants ;
- La qualité des soins : le savoir-faire et le savoir-être.

APRÈS-MIDI : 3h30

- Le médecin coordonnateur : définition, missions et champs d'actions ;
- Le signalement d'un évènement indésirable grave lié au circuit du médicament : quand, comment, par qui ?
- L'analyse de l'EIG et la mise en place d'actions correctrices : CREX, RETEX.

Atelier n°2 : Étude de cas concrets.

Évaluation : quizz et questionnaire de fin de formation